



L'ancien opposant radical, devenu grand défenseur du régime qu'il a longtemps pourfendu, vient d'adresser une lettre ouverte à Maurice Kamto, leader du MRC.

Lisons

Lettre ouverte à Monsieur Maurice Kamto, président du MRC.

Monsieur le président et cher collègue, nous avons par le passé, en tant que leaders de nos formations politiques d'opposition respectives, essayé de fédérer nos forces pour conquérir le pouvoir, une fois en tête-à-tête dans cet hôtel à Douala Bonanjo et l'autre fois à Yaoundé, en présence de Monsieur Hameni Mbielleu et du professeur Alain Fogue. C'est donc le soucis de l'intérêt commun bien compris pour notre pays qui m'oblige à vous adresser cette lettre ouverte, au regard des positions violentes de vos discours politiques depuis la dernière élection présidentielle. Mais surtout au regard de votre propension à inviter le loup dans la bergerie de notre jardin d'Eden. Certes, c'est votre droit de prendre tel avocat de votre choix à telle occasion, mais nous savons que vos récents choix procèdent d'une volonté de faire du lobbying en vue de trouver le secours d'une puissance étrangère pour vous installer au pouvoir au Cameroun, par la voie, non pas de la révolution populaire que vous avez vainement essayé, mais par le déclenchement d'une invasion militaire étrangère au prétexte humanitaire contre

notre pays, comme cela s'est passé en Libye.

Vous n'avez pas de force propre Monsieur Kamto. Vous n'avez pas non plus le soutien du peuple camerounais dans son ensemble. Certes un groupuscule d'anarchistes qui s'illustrent par une violence inouïe depuis 1960, vous soutient. Ils sont cependant résiduels et géographiquement localisable au regard de la composante sociologique de notre pays.

La présente lettre est ouverte parce que vous êtes resté sourd à ma dernière invitation à débattre, entre leaders politiques responsables, des thématiques préoccupantes qui soulignent notre divergence d'approche pour la construction bien heureuse de notre pays, à savoir votre revendication pour la modification "consensuelle" du code électoral et celle relative à la résolution préalable de la crise dans le Nord-Ouest et dans le Sud-ouest avant toute élection future.

Nous eussions fait ce débat public auquel je vous conviais que j'eusse rappelé, en ce qui concerne la modification du code électoral, que vous êtes précisément parmi les acteurs qui l'avaient présenté au public, pour avoir été au cœur de sa rédaction et de son adoption par l'assemblée nationale, es qualité de Ministre Délégué auprès du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. En effet, les archives de cette époque pas si lointaine montre votre implication en tant qu'expert des questions de droit public et l'on peut vous voir sur une photo avec le Ministre des Relations Extérieures d'alors M. Henri Eyebe Ayissi et de M. Jean Pierre Biyiti Bi Essam alors Ministre de la Communication du gouvernement du Premier Ministre Inoni Ephraïm, ceci à l'occasion de la présentation d'ELECAM et dudit code électoral (qui a subi depuis lors plusieurs modifications pertinentes) à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, vantant ainsi notre avancée en matière de la démocratie représentative.

Pour mémoire, il faut rappeler que l'actuel Premier Ministre, Chief Doctor Dion Ngute, était alors Ministre Délégué auprès du Ministre des Relations extérieures chargé de la coopération avec le Commonwealth, et à ce titre patron de votre épouse en service dans ce département ministériel et elle-même Ministre Plénipotentiaire. Votre épouse et vous même avaient ainsi le privilège inédit de siéger ensemble au gouvernement, pour ainsi dire. Je crois savoir qu'elle n'a pas démissionné comme vous de cette position avantageuse qui vous profite aussi en terme de privilèges dont bénéficient les personnalités de la haute société.

Votre revendication d'aujourd'hui apparaît donc comme les plaintes d'une personne qui a construit une prison pour les autres et qui se plaint d'avoir été le premier à y être enfermé! Autrement dit le Code électoral élaboré par vos soins ne saurait être attaqué par vous même en vertu de la règle Nemo Auditur propriam turpitudinem allegans (nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude).

Ceci dit, je crois à mon humble avis que vous faites un mauvais procès à ce code électoral. La vérité secrète et tactique de votre cœur est que vous poursuivez un objectif stratégique de mobilisation des électeurs. Ce me semble trivial. Nous avons été ensemble dans cette opposition radicale et je connais bien cette technique pour mobiliser les foules distraites, inattentives et politiquement inexpertes. Pour s'en convaincre, il suffit de relever que ce code a permis, aussi bien à votre Entreprise politique (MRC), qu'à la mienne (PADDEC), de remporter les élections dans les compétitions électorales organisées en 2013! C'est le même code qui a

permis en 2020 aux partis politiques des autres Entrepreneurs politiques comme l'Honorable Député Cabral Libii et le Maire Paul Eric Kingue, d'occuper leurs fonctions politiques actuelles avec leurs élus locaux. La perfection n'est pas de ce monde et il n'y a pas de pouvoir qu'à la présidence de la République Monsieur Kamto.

A ce stade, je crois qu'il est dangereux pour la cohésion sociale de faire de la politique spectacle de mauvaise foi pour conduire le peuple dans la confusion par des mensonges qui déforment la réalité politique et sociale de notre pays. On n'est pas opposant pour s'opposer à tout cher collègue Président du Mrc Renaissance.

S'agissant de la résolution de la crise dans le Nord-ouest et dans le Sud-ouest, j'ai compilé ci-dessous un certain nombre, non exhaustif, des réalisations palpables du gouvernement pour résoudre cette crise et conduire avec assurance notre pays dans la paix. Tout camerounais de bonne foi, soucieux du devenir de notre nation et du bonheur de notre peuple devrait, à défaut d'encourager ces efforts ou de les applaudir, au minimum se taire et éviter d'exciter les populations à la révolte ou à la révolution comme il semble l'être dans vos projets.

Je suis persuadé qu'aucun membre de la communauté internationale, de bonne foi, ne peut se laisser surprendre par vos véritables revendications cachées et qui craignent la lumière du jour, à savoir vous inscrire par effraction dans les livres d'histoire comme celui qui aura entraîné le Cameroun dans une guerre civile désastreuse et susceptible d'entraîner la libyalisation de notre pays, à défaut, de sa rwandardisation.

Les préparatifs dangereux de la révolution auxquels vous vous livrez risquent de compromettre les efforts faits par notre gouvernement, avec le concours généreux de la coopération bilatérale et multilatérale des pays amis du Cameroun et autres Organisations internationales, pour construire les Régions dévastées par la crise, du fait de certains compatriotes irresponsables qui ont cassé les ponts, détruits les infrastructures publiques, incendiés les écoles et les maisons des particuliers, tués les populations civiles et les membres de nos forces de l'ordre venues au secours de ces populations.

Critiquer ces efforts ou alors les ignorer complètement, comme vous le faites, est une insulte insupportable à tous ces pays donateurs qui nous permettent de reconstruire ce que nos enfants égarés ont détruit dans ces régions.

La faiblesse de notre budget ne nous permet pas de construire ce pays sans l'aide de nos partenaires et votre comportement ainsi que les mensonges que vos amis occidentaux visés supra leur racontent dans la campagne de lobbying dans les salons feutrés, où ils n'ont pas la contradiction de laquelle jaillit la vérité, a tendance à décourager leur générosité.

Voici quelques mesures prises par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya, afin de répondre aux différentes revendications liées à la crises dans les régions anglophones de notre pays : Jugez-en vous mêmes de leur pertinence.

- création le 23 janvier 2017 de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme. -L'institution est chargée entre autres d'assurer le suivi et la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles imposant l'usage des deux langues officielles dans tous les services publics et parapublics, ainsi que dans tout organisme recevant les subventions de

l'Etat. La Commission reçoit et traite également toutes les requêtes dénonçant les discriminations fondées sur le non-respect des dispositions relatives au bilinguisme.

- création par décret présidentiel n°2018/719 du 30 novembre 2018, du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration – CNDDR – destiné à permettre à ceux de nos compatriotes impliqués dans les violences armées contre les Forces de Défense et de Sécurité et les populations civiles de ces deux régions, à retrouver le droit chemin, de manière à se réinsérer dans l'ordre normal de notre société.

La décision par le chef de l'Etat en date du 14 décembre 2018, de l'arrêt des poursuites contre 289 personnes poursuivies devant les tribunaux militaires et détenues de ce fait pour des délits commis dans le cadre de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

-L'ouverture d'un dialogue avec les différentes parties prenantes aux revendications, à savoir, des syndicats d'Enseignants et un groupement d'Avocats au Barreau du Cameroun. Deux comités ont été mis en place en ce qui concerne les problèmes soulevés par les Enseignants, et un autre comité a été créé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement pour ce qui est des questions soulevées par les Avocats.

Au terme des pourparlers menés avec les syndicats des enseignants, le Président de la République a depuis lors apporté les réponses suivantes aux revendications exprimées :

Recrutement spécial pour les matières scientifiques de 1000 jeunes enseignants bilingues

- La Mise en place d'un fonds spécial d'un montant de deux milliards de francs CFA, pour servir de subvention en faveur des établissements d'enseignements privés laïcs et confessionnels ;

- Création du comité ad hoc dédié spécifiquement aux problèmes des syndicats d'expression anglaise ;

- Redéploiement des enseignants des deux sous-systèmes éducatifs selon leurs compétences linguistiques ;

- Création et organisation de l'école normale supérieure polytechnique au sein de l'Université de Bamenda;

- Création de nouveaux établissements dans les Universités d'État, notamment les départements de English Law à Maroua, Ngaoundéré, Douala, Dschang et des départements de French Private Law au sein des Universités de Buea, Bamenda, ainsi qu'un département de lettres modernes françaises à l'École normale supérieure de l'Université de Bamenda ;

- Réorganisation de l'ENAM par décret présidentiel pour y introduire la pratique obligatoire du bilinguisme.

S'agissant des revendications portées par les Avocats, le Chef de l'État a ordonné les mesures suivantes :

- La publication de la version anglaise du traité de l'OHADA et des autres textes de l'OHADA ;

Il faut souligner que ces textes avaient déjà été publiés en français et en anglais dans le journal officiel de 1996 au moment de la manifestation des avocats d'expression anglaise.

- Le renforcement des effectifs des magistrats et d'enseignants d'expression anglaise ;*
- Le redéploiement du personnel judiciaire en fonction des particularités entre le Civil Law et le Common Law ;*
- La création d'une Division spéciale du Common Law au sein de la Cour Suprême, pour connaître des recours provenant des juridictions implantées dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ;*
- La création d'une Division du Common Law à l'ENAM;*
- La création d'une Faculté des sciences juridiques et politiques à l'Université de Buea ;*
- Le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignants d'expression anglaise à la division de la magistrature et des greffes de l'ENAM.*

À côté de ces mesures destinées à apporter des réponses aux revendications spécifiques des Enseignants et des Avocats, le Président de la République a pris d'autres initiatives plus globales, allant dans le sens du dialogue et du retour au calme dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest :

- La création de la Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM), et de la nomination des membres de la CNPBM ;*
de l'arrêt des poursuites alors pendantes devant le tribunal militaire de Yaoundé, contre les nommés NKONGO Félix AGBOR, FONTEM AFORTEKA'A NEBA, Paul AYAH ABINE et d'autres personnes interpellés dans le cadre des violences survenues dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ;

Le lancement du plan d'assistance humanitaire d'urgence d'un montant de plus de 12 milliards de 716 millions 500 FCFA destiné à rétablir un cadre de vie propice à l'épanouissement et au développement des communautés affectées par les violences terroriste dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, d'apporter une assistance humanitaire d'urgence aux populations en détresse, d'assurer la réinsertion socio-économique des personnes et des communautés victimes des violences et forcées au déplacement, de réhabiliter des infrastructures détruites du fait de ces violences, et d'une manière générale de promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble ;

La mise en place du centre de coordination de l'assistance humanitaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ;

Les Forces de Défense et de Sécurité ont par ailleurs mené des actions civilo-militaires au bénéfice des populations affectées à travers notamment la construction des points d'eau, l'administration des soins de santé de base, la fourniture des matériels scolaires et la distribution de denrée alimentaires.

Le Président de la République à la faveur du réaménagement du Gouvernement du 2 mars 2018, a créé un département ministériel sous la dénomination de Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances du Cameroun pour l'exercice 2019 est venue donner corps à cette dynamique, en allouant un budget de plus de 45 milliards de francs CFA à ce département ministériel ; l'objectif impérieux étant d'accroître les compétences des collectivités territoriales décentralisées, d'élargir le spectre de leurs moyens financiers et de résoudre les problèmes des populations à la base, en particulier dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

L'organisation par le chef de l'Etat et la conduite des travaux par le premier Ministre chef du gouvernement du Grand dialogue national du 30 septembre au 4 octobre 2019.

A ce stade il est aisé de conclure pertinemment que ceux qui ne sont pas satisfaits par ces efforts du gouvernement ont un agenda caché et dissimulé en embuscade des mots qui cachent les maux dont cet agenda est porteur.

*Momo Jean de Dieu
Président du Paddec*
